



# Assemblée Conseil

Distr. générale  
26 août 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Vingt-sixième session

Kingston, 27-31 juillet 2020

Point 10 de l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée\*

### Rapport sur l'application du plan stratégique et du plan d'action de haut niveau de l'Autorité internationale des fonds marins pour la période 2019-2023

Point 20 de l'ordre du jour du Conseil

Questions diverses

## Rapport sur l'application du plan stratégique et du plan d'action de haut niveau de l'Autorité internationale des fonds marins pour la période 2019-2023

### Note du Secrétariat

#### I. Introduction

1. Pour rappel, dans sa décision concernant l'application du plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023 ([ISBA/25/A/15](#) et [ISBA/25/A/15/Corr.1](#)), l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est déclarée déterminée à renforcer les méthodes de travail de l'Autorité et a invité en conséquence les membres, les organes et les observateurs de l'Autorité à appuyer l'application du plan stratégique et du plan d'action de haut niveau.

2. Pour la période 2019-2020, des responsabilités ont été confiées au Conseil concernant 34 activités de haut niveau et 43 produits connexes, tels que répertoriés à l'annexe II de la décision susmentionnée. Dans huit cas, aucun produit particulier n'a été recensé ; il n'est dès lors rendu compte que des activités de haut niveau concernées (voir activités de haut niveau 2.2.1, 2.3.2, 3.1.4, 3.2.4, 3.4.3, 3.5.2 et 3.5.4). Le nombre total d'éléments recensés pour la période considérée s'élève donc à 51.

3. Le Conseil est considéré comme l'organe responsable dans le cas de 17 produits, l'organe associé dans le cas de 31 autres produits et l'organe coordonnateur pour les produits restants. L'état d'avancement pouvant varier, en particulier selon que les produits sont récurrents ou non, deux sous-catégories ont été créées : « Sans limite de temps », pour les produits qui doivent faire l'objet d'une attention et d'ajustements

---

\* [ISBA/26/A/L.1](#).



constants, et « Terminé », pour ceux dont l'exécution est soumise à un délai précis ou liée à une activité en particulier.

4. Au 31 mai 2020, 32 (63 %) activités de haut niveau et produits confiés au Conseil avaient été exécutés et 19 (37 %) étaient toujours en cours. On trouvera des informations supplémentaires dans les annexes I et II du présent rapport.

## **II. Recommandation**

5. Le Conseil est invité à prendre note des informations fournies dans le présent rapport et à recommander que l'Assemblée prenne note du rapport.

## Annexe I

### État d'avancement des activités de haut niveau et des produits connexes dont l'exécution a été confiée au Conseil pendant la période 2019-2020

| Orientation   | Nombre d'éléments pendant la période considérée | Exécuté              |          |                      | En suspens | Taux d'exécution (pourcentage) |
|---|---|----------------------|----------|----------------------|------------|--------------------------------|
|   |   | Sans limite de temps | Terminé  | En cours d'exécution |            |                                |
| Orientation 1 : rôle de l'Autorité sur le plan mondial                                      | 2   | 1                    | –        | 1                    | –          | 50                             |
| Orientation 2 : renforcement du cadre réglementaire régissant les activités dans la Zone    | 9   | 7                    | 1        | 1                    | –          | 89                             |
| Orientation 3 : protection du milieu marin  | 19  | 4                    | 5        | 10                   | –          | 47                             |
| Orientation 4 : promotion et encouragement de la recherche scientifique marine dans la Zone | 2   | –                    | –        | 2                    | –          | 0                              |
| Orientation 5 : renforcement des capacités des États en développement                       | 1   | –                    | –        | 1                    | –          | 0                              |
| Orientation 6 : intégration systématique de la participation des États en développement     | 4   | 1                    | 1        | 2                    | –          | 50                             |
| Orientation 7 : partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques  | –   | –                    | –        | –                    | –          | Sans objet                     |
| Orientation 8 : amélioration des résultats institutionnels de l'Autorité                    | 7   | 5                    | 1        | 1                    | –          | 86                             |
| Orientation 9 : engagement en faveur de la transparence                                     | 7   | 5                    | 1        | 1                    | –          | 86                             |
| <b>Total</b>  | <b>51</b>                                       | <b>23</b>            | <b>9</b> | <b>19</b>            | <b>–</b>   | <b>63</b>                      |

## Annexe II

### **État de l'exécution par le Conseil des activités de haut niveau concernées et des produits connexes pour la période 2019-2020**

L'état de l'exécution par le Conseil des activités de haut niveau concernées et des produits connexes pour la période 2019-2020 est consultable à l'adresse suivante :  
[https://isa.org.jm/files/files/documents/Annex\\_II.pdf](https://isa.org.jm/files/files/documents/Annex_II.pdf).

---